

R È G L E M E N T

Thème de l'exposition

Arpadi organise une exposition des artistes et créateurs de Divonne-les-Bains et de sa région (Pays de Gex, Savoie, Suisse lémanique) sur le thème « **FAITES LE MUR** », du 10 au 13 juin 2021.

Conditions d'admission et de participation

Pour participer à la sélection, il convient d'accepter le présent règlement et de s'acquitter de l'adhésion Arpadi (25€) et des frais d'exposition (115€). Les frais d'exposition seront retournés aux artistes non-retenus et l'adhésion conservée par ARPADI.

Acceptation du dossier

Les artistes seront acceptés après examen des dossiers. Un jury composé de membres extérieurs à Arpadi et de membres du Conseil d'administration d'Arpadi statuera sur l'admission.

Les membres extérieurs à Arpadi seront choisis en fonction de leur notoriété artistique dans le domaine artistique.

Les artistes seront informés selon le planning du résultat des délibérations.

Stands et installation

Chaque artiste disposera d'un espace de 5 mètres linéaires; aucun débordement ne sera autorisé.

Les œuvres devront être accrochées ou disposées par l'artiste le jeudi 10 juin 2021.

Pour l'accrochage pas de scotch sur les panneaux mis à disposition mais de préférence de la pâte à fixe blanche.

Nourriture, boisson et repas sur le stand seront formellement interdits.

En cas de vente, il est demandé de laisser les œuvres exposées jusqu'à la fin de l'exposition. Les œuvres vendues seront signalées par une pastille de couleur.

Il est demandé aux artistes ayant vendu une œuvre, un don de 10% du montant pour l'association.

Seul l'artiste doit tenir son stand, aucun galeriste ne pourra le remplacer. Seules seront retenues les productions personnelles de l'exposant entièrement réalisées par lui-même. Au moins une œuvre exposée devra refléter le thème de l'exposition.

Les organisateurs sont en charge de la disposition des stands et du placement des exposants. Ils seront les seuls à décider en fonction de l'activité des exposants, de l'ordre d'arrivée des dossiers complets, et du nombre de places disponibles.

Les organisateurs peuvent exclure les produits ou le candidat ne leur paraissant pas correspondre au règlement ou à l'objectif de l'exposition. En cas d'exclusion, l'artiste renonce à tout recours envers les organisateurs. Les organisateurs ont un droit de regard sur la présentation des œuvres sur le stand.

Planning

14 décembre 2020	clôture de la réception des dossiers
Février 2021	réponse d'Arpadi
Mai 2020	réunion des artistes
10 juin 2021	accrochage des œuvres aux heures indiquées
11 juin 2021	vernissage à 18h30

Concours

Chaque artiste exposant s'engage à participer au concours en présentant une œuvre sur le thème « FAITES LE MUR ».

L'œuvre gagnante sera désignée par le jury.

Le résultat sera annoncé lors de la clôture de l'exposition le dimanche 13 juin 2021. Il sera publié dans la presse et l'artiste recevra un chèque de 250 €.

En cas de participation à l'édition 2021, la gagnante ou le gagnant de l'exposition 2019 est hors concours.

Assurance

En dehors de l'assurance souscrite par l'association Arpadi, les artistes doivent assurer eux-mêmes leurs œuvres.

Toutes les mesures nécessaires seront prises par les organisateurs pour assurer la sécurité de la Biennale.

L'organisation de cet événement devra s'adapter à toute réglementation en relation au Covid en vigueur au mois de juin 2021.

En signant cette demande de participation vous vous engagez à respecter les clauses du présent règlement et toutes les dispositions nouvelles décidées par les organisateurs dans l'intérêt de la manifestation.

Signature du règlement avec la mention «lu et approuvé»

Organisatrice : Sylvie Marin-Gourdy sylviegourdy@gmail.com

+33 (0) 7 71 25 93 09